

## "forum"

## la lettre des marais atlantiques

- O Troisième rencontre du Conseil des Marais 4 et 5 septembre 2003
- O Paroles d'acteurs en marais salés
- O S.I.G. "Zones Humides" des outils de gestion et de communication adaptés aux marais

## Éditorial

**J**e souhaite remercier très simplement l'ensemble des participants au Conseil des Marais pour les témoignages qu'ils ont apportés dans un esprit de dialogue et de respect mutuel. Dans les marais, de l'avis de tous, il est nécessaire de pouvoir travailler ensemble dans un climat de sérénité.

En effet, compte tenu de la complexité de l'entretien et de la gestion hydraulique, nous avons constaté que plusieurs marais ont développé des mécanismes de solidarité qui sont porteurs d'humanité et qu'il me semble nécessaire de faire valoir autour de nous jusque dans les instances européennes.

Il apparaît également que la réglementation administrative doit s'adapter aux contingences des marais et prendre en compte les savoir-faire acquis des communautés locales.

Ces échanges ont souligné l'importance des activités économiques qui se développent dans les marais et sont intimement en relation avec toutes leurs qualités sociales et biologiques. Leurs acteurs économiques doivent pouvoir être partie prenante des différentes procédures en cours (Natura 2000, SAGE, Plan de Prévention des risques) et bénéficier d'aides spécialisées dans un contexte stable.

C'est ce à quoi nous avons œuvré en 2003 avec plusieurs parlementaires. Ainsi, une forte mobilisation nationale a permis de maintenir les aides à l'élevage sur prairies de marais et d'inscrire les territoires de zones humides dans la loi sur les espaces ruraux.

Vous pouvez être assurés de ma très grande vigilance lors des débats parlementaires sur cette future loi relative au développement des territoires ruraux afin que les marais et leurs acteurs soient reconnus au niveau législatif.

Docteur Jean-Claude BEAULIEU

*Député de Charente-Maritime,  
Vice Président de la Région Poitou-Charentes,  
Président du Forum des Marais Atlantiques.*

# Troisième rencontre du Conseil des Marais

Cette année, le Conseil s'est déroulé au Palais des Congrès de Rochefort. Les débats ont été centrés sur trois aspects de la vie des marais : leur entretien, leur valorisation et leurs richesses biologiques.

Il a aussi souvent été question du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux et de son chapitre III "Dispositions relatives à la protection et à la restauration des zones humides".

Vous trouverez ci-après quelques échos de ces journées. L'intégrité des échanges sera traduite dans des actes d'ici décembre.

## L'entretien des marais :

### entre tradition et modernité, l'expression d'une solidarité

Les acteurs en marais atlantiques sont confrontés à l'entretien et à la gestion des réseaux hydrauliques et de leurs ouvrages.

**C**hristian POINT, Président du SIAH et du SYHNA, a détaillé un exemple local d'organisation qui engage les syndicats de marais, les communes et le Conseil Général.

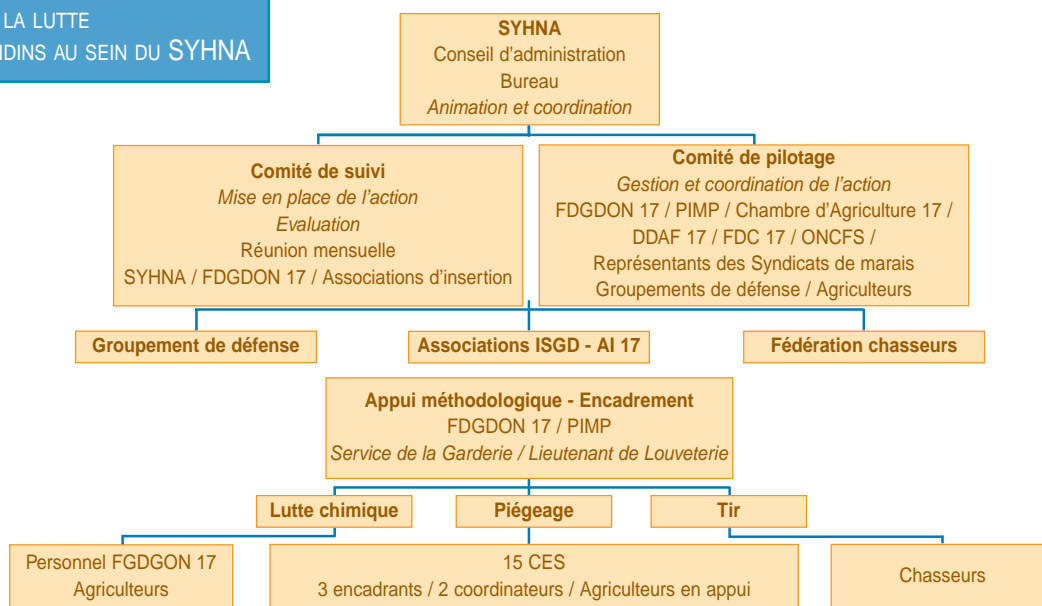
Deux niveaux d'actions ont été créés :

- un Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Curé, qui permet d'optimiser les frais d'entretien des réseaux hydrauliques, une meilleure planification des travaux entre les communes, une lisibilité accrue pour les pouvoirs publics et une mise en commun d'un éclusier ;

- un syndicat mixte hydraulique du Nord Aunis (SYHNA) qui structure la solidarité amont-aval des bassins versants, permet une promotion des efforts pour l'aménagement raisonné et la gestion de l'eau, assure une représentativité du territoire au sein des instances qui influent sur l'eau et les zones humides. C'est, par exemple, le SYHNA qui coordonne l'action de lutte contre les ragondins et l'enlèvement de la jussie (cf. graphique ci-dessous).

Cet exemple a permis de constater l'efficacité acquise par la coopération au sein de structures intercommunales pour l'entretien des marais.

## L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE LES RAGONDINS AU SEIN DU SYHNA



Jean-Marie GILARDEAU, Professeur de droit rural à Poitiers, a centré son exposé sur le rôle des syndicats de marais et leurs responsabilités au sein des marais en tant que "personnes morales".

Il en a rappelé les missions traditionnelles :

- mettre en place les ouvrages hydrauliques nécessaires et les entretenir ;
- gérer les niveaux d'eau par leur manœuvre régulière ;
- assurer la surveillance.

Il nous a fait part de deux objectifs plus modernes que les syndicats de marais ne peuvent ignorer : ceux liés à l'environnement et ceux liés au développement du tourisme et des loisirs. "Il importe que les syndicats de marais ne restent pas dans un isolement mais trouvent les moyens de travailler avec l'ensemble des partenaires. La manière la plus judicieuse de travailler avec les autres acteurs est de conclure des contrats, des conventions : ceci évite les flous qui sont préjudiciables et qui déresponsabilisent."

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, les atouts des associations syndicales de marais sont significatifs :

- une certaine capacité financière (la taxe syndicale s'élève à environ 10 à 15 euros/ha/an),
- une très bonne connaissance du fonctionnement hydraulique,
- une présence sur les marais indéniable,
- une assemblée de propriétaires qui est en mesure de regrouper des points de vue différents.



## Extraits du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux :

### Article 48

"II. – Après l'article L.211-1 du code de l'environnement, il est inséré un article L.211-1-1 ainsi rédigé : "Art. L.211-1-1. – La préservation et la gestion durable des zones humides définies à l'article L.211-1 et dans le respect des principes énoncés à l'article L.110-1 sont d'intérêt général. Les politiques nationales, régionales et locales d'aménagement des territoires ruraux et l'attribution des aides publiques tiennent compte des difficultés particulières de conservation et de gestion durable des zones humides, et de leur contribution aux politiques de préservation de la diversité biologique, du paysage, de gestion des ressources en eau et de prévention des inondations par une agriculture, un pastoralisme, une sylviculture, une chasse et une pêche adaptés. A cet effet, l'Etat et ses établissements publics, les régions, les départements, les communes et leurs groupements veillent, chacun dans son domaine de compétence, à la cohérence des diverses politiques publiques sur ces territoires."

### Article 49

[...]

4° A l'intérieur des zones humides définies à l'article L.211-1 :

"b) Etablir, en concertation notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, les représentants des propriétaires ou leurs groupements, les exploitants des terrains, les associations de protection de l'environnement, les fédérations de pêche et de chasse, constitués en comité local de gestion de la zone humide, un programme d'actions visant à restaurer, à gérer et à mettre en valeur de façon durable les zones définies au a) ;"

## Associations syndicales

Jean-Marie GILARDEAU a incité les associations syndicales à devenir force de proposition pour participer à l'évolution de leurs structures. En effet, l'article 12 de la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003, habilitant le gouvernement à simplifier le droit (JO du 3 juillet 2003), "donne au gouvernement l'autorisation de prendre par ordonnance toutes dispositions concourant à l'actualisation, à la clarification et à la simplification des modalités de création, de fonctionnement et de dissolution ainsi que des règles budgétaires, comptables et financières applicables aux associations syndicales de propriétaires régies en tout ou partie par la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales et leurs unions".

## La valorisation économique des marais :

### une clé de voute qui construit et donne vie aux marais

**L**es familles d'acteurs, réunies le jeudi après-midi, ont toutes souligné que les activités économiques sont nécessaires pour le bon entretien de l'ensemble du marais. Elles font appel à des savoir-faire spécifiques qui doivent se transmettre au fil des installations. Il est nécessaire qu'elles puissent bénéficier d'aides publiques compte tenu des contraintes de mises en valeur et des enjeux relatifs à l'eau et à la protection de la nature.

Loïc VIZIOZ, stagiaire au Forum, nous a fait partager l'audit qu'il a réalisé cet été auprès des acteurs de la valorisation des marais salés.

"Une partie des marais salés est exploitée pour l'aquaculture professionnelle extensive et semi-extensive : ostréiculture (affinage et pré-grossissement d'huîtres), saliculture, pénéculture (crevettes impériales), vénériculture (palourdes) et pisciculture extensive. Ces activités ont façonné les marais salés et participent aujourd'hui à leur équilibre.

Chacun se représente l'aquaculture en marais à travers différentes qualités :

- Le marais salé est un milieu riche (forte productivité primaire) et sécurisé (stockage, purification de l'eau par lagunage dans les marais doux et salés) : la qualité des produits y est supérieure, et cette qualité peut être valorisée (milieu semi-fermé donc facilement contrôlable).
- Les activités aquacoles ont façonné les marais salés (salines, fossés à poissons, claires ostréicoles...), et leur présence est le garant d'un marais vivant et entretenu.
- L'aquaculture extensive ou semi-extensive est une activité durable : la bonne qualité du milieu conditionne la bonne qualité des produits. L'aquaculture est un baromètre de la qualité écologique du milieu et intègre l'ensemble des paramètres physico-chimiques de l'eau.

Les activités aquacoles en marais salés sont un facteur de qualification et d'identification du territoire."

**J**ean Claude BEAULIEU a rappelé les avancées obtenues auprès du gouvernement pour maintenir les aides aux prairies naturelles de marais :

- La mesure d'aide transitoire a été validée avec une enveloppe de 4,4 millions d'euros ; la prolongation des contrats OLAE a été rendue possible par les Engagements Agri-Environnementaux (EAE). Ils concernent les contrats qui sont arrivés à échéance entre le 2 février 2002 et le 31 octobre 2003. Cette procédure limitera les difficultés de trésorerie des éleveurs avant la mise en place des Contrats d'Agriculture Durable (CAD).
- Une enveloppe nationale sera établie spécifiquement pour les CAD en zone de marais.
- L'idée d'instaurer une aide pérenne aux prairies de marais est de plus en plus acceptée. En effet, l'activité même de l'élevage, qui garantit le maintien des prairies naturelles, nécessite des prévisions financières à long terme (10 ans et plus) pour former et améliorer les troupeaux. Aussi est-il proposé de s'appuyer sur

l'article 16 du Règlement Développement Rural 1257/1999/CEE qui concerne les zones défavorisées et les zones soumises à des contraintes environnementales. Cet article prévoit deux situations pour lesquelles un soutien aux agriculteurs peut être apporté :

- les zones soumises à des handicaps naturels ; c'est sur cet article que s'appuient les Indemnités Compensatrices de Handicaps Naturels (ICHN) ;
- les zones soumises à des contraintes environnementales fortes ; cette deuxième possibilité n'est pas explorée en France mais pourrait servir de base à une aide durable en faveur de l'agriculture extensive sur les marais qui sont dans le réseau NATURA 2000.

"Les aides agri-environnementales doivent également être accessibles aux activités aquacoles, salicoles, ostréicoles, dès lors qu'elles concourent à la qualité des marais. Nous nous attacherons, avec l'ensemble des parlementaires et les instances professionnelles, à ce que ces aides soient réellement mises en œuvre au sein des marais atlantiques."

# Troisième rencontre du Conseil des Marais (suite)

## La préservation de la nature

### des approches parfois sectorielles qui peuvent s'enrichir

**J**ean-Louis FROT, Président du Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes et Michel BOUTAUD, chargé de mission, ont montré des exemples où l'acquisition de marais permet :

- de restaurer certaines fonctionnalités écologiques,
- d'installer des agriculteurs et des ostréiculteurs,
- de développer des programmes de recherche.

Par exemple, en marais de la Seudre, pour le compte du Conservatoire du Littoral, propriétaire, le Conservatoire des Espaces Naturels a suivi la mise en valeur et la restauration du marais et du Moulin des Loges, ancien moulin à marée, aujourd'hui accessible aux visites guidées.

→ **Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes**

2 bis, rue du Jardin des Plantes - 86 000 Poitiers

→ **Conservatoire des Espaces Naturels antenne départementale**

Corderie royale - B.P. 137 - 17306 Rochefort Cedex

*Il ressort des débats que toutes les facettes de la nature doivent être prises en compte dans les procédures NATURA 2000 : les poissons aussi bien que les oiseaux.*

*Le groupe des aquaculteurs et agriculteurs en marais s'accorde à demander que le caractère évolutif des marais soit réellement compris et accepté par tous les acteurs. En effet, leurs activités de mise en valeur avec les ajustements aux réglementations et les conditions d'exploitation modèlent sans cesse le marais. Cette position est acceptée par tous.*

**J**ean Pierre THIBAUT, Directeur de la DIREN Poitou-Charentes, a rappelé l'esprit de concertation permanente qui doit animer la mise en place et le suivi des documents d'objectif NATURA 2000 en marais.

Les "titulaires de droits réels ou personnels" (art R214-29 du Code Rural) pourront passer contrat avec l'Etat....Mais la mise en place d'un système d'aide innovant n'est jamais aussi rapide qu'on le souhaiterait et les crédits et les dispositifs sont aussi fonction des demandes du "terrain".

## ESPÈCES ENVAHISSANTES

*La visite dans les marais de Brouage a permis de constater l'importance de la prolifération de la jussie dans les canaux. Une demande forte a été exprimée par les membres du Conseil des Marais afin que:*

- les plantes aquatiques envahissantes soient prises en considération par la réglementation sur la protection des végétaux,
- les espèces suivantes ne soient plus commercialisées : jussie, renouée du Japon, myriophylle du Brésil, élodée dense, élodée du Canada, lagarosiphon.

## Le site du Moulin des Loges

dans le cadre de la convention  
avec le Conservatoire du Littoral

### Partenaires

- avec le monde ostréicole
- avec le monde agricole
- avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- avec le Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole

*Protéger, Aménager, Gérer, Faire Découvrir*

## Les marais salés atlantiques, espaces d'exception et de création

## Paroles d'acteurs...

## Entente Interdépartementale pour la Démoustication

**L'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral Atlantique (E.I.D.-ATLANTIQUE) est un établissement public interdépartemental créé par les Conseils Généraux de Charente-Maritime, Vendée, Loire-Atlantique, Gironde et Morbihan.**

**Chaque Conseil Général décide des secteurs d'intervention sur son territoire, après que les communes concernées en aient fait la demande. L'E.I.D. intervient sur plus de 20 sites différents (unités) sur les cinq départements constituant l'Entente. Une unité est composée de techniciens qui ont pour mission le contrôle des nuisances dues aux moustiques dans un bassin de marais (en général deux personnes pour environ 2000 hectares).**

C'est dans les marais dégradés, abandonnés par l'homme, que prolifèrent principalement les moustiques.

L'alternance trop fréquente des assèchements et des remises en eau (marine ou pluviale) constitue le facteur essentiel d'éclosion des œufs. La vie aquatique du moustique commence alors. Dans ces conditions, il devient bio-indicateur et permet ainsi de mesurer l'état d'abandon des marais, de relever les dysfonctionnements hydrauliques, de suivre l'évolution des milieux ou encore de mettre en évidence le changement dans les pratiques d'élevage.

C'est après une étude précise de ces espaces (expertises entomologiques, cartographies phytoécologiques) qu'il convient d'envisager une lutte ciblée contre les larves de moustiques, tout en préservant les marais.

Des interventions ponctuelles sont alors engagées et effectuées principalement à l'aide d'appareils à dos et de bios insecticides.

C'est aussi dans le cadre du Service Génie Rural et Environnement (SGRE) de l'E.I.D.- ATLANTIQUE que sont réalisés des travaux de lutte physique permettant l'entretien ou la rénovation de l'hydraulique des marais afin de supprimer, ou tout au moins de limiter largement, les gîtes larvaires. Après concertation avec les propriétaires et exploitants, ainsi qu'avec les organisations professionnelles concernées, l'E.I.D. dresse un état des lieux après enquête foncière, pour définir ensuite un cahier des charges du projet. Elle assure enfin la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux, toujours en accord avec les personnes concernées et les autorités compétentes.



Ces travaux peuvent aussi s'intégrer et venir compléter d'autres programmes, notamment dans le cadre de reprises d'activités professionnelles (ostréiculture, saliculture, pisciculture) ou à des projets environnementaux et paysagers.

Tout ce savoir-faire est mis à la disposition des collectivités, des associations ou des services de l'Etat, dans le cadre d'Etudes Techniques en Génie Rural et Environnement.

*"L'application de ces méthodes a permis aux équipes de l'E.I.D. de s'intégrer aux professionnels du marais comme aux équipes de nouveaux gestionnaires de ces espaces.*

*Il s'agit bien là d'un retour de compétence dans l'esprit de la mission de service public qui nous a été confiée."*

→ Jacques GUILLOTEAU

Directeur de l'E.I.D.- ATLANTIQUE

Base Opérationnelle - B.P.1 - 44320 FROSSAY - Tél. 02 40 39 74 97

## Groupe Associatif Estuaire



Regroupées autour d'une idée (permettre aux acteurs et utilisateurs de l'environnement de participer à la gestion de leur espace), les associations du groupe ESTUAIRE défendent l'idée qu'environnement et activités humaines sont conciliables et indissociables. Leurs actions s'étendent essentiellement sur les zones littorales du Sud Vendée, mais aussi sur l'ensemble du Centre Ouest. Leurs activités s'exercent dans le domaine de l'environnement, de l'éducation, du tourisme et des cultures marines.

■ Des missions : À l'origine du groupe associatif, la structure ESTUAIRE a vu le jour en 1993. Aujourd'hui, elle s'est dotée d'outils, d'un réseau de partenaires et de missions dont la fonction est de "gérer l'espace littoral".

■ Des actions : Les actions entreprises embrassent un large spectre d'activités : du nettoyage aux inventaires environnementaux ; des suivis de la qualité des eaux aux études d'aménagement, en passant par la mise au point de cahiers des charges pour les productions de cultures marines. ESTUAIRE est aussi présent dans un programme européen INTERREG IIIB de gestion des estuaires.

Le GROUPE ASSOCIATIF ESTUAIRE s'est engagé sur les seules voies qui envisagent une gestion globale et durable des zones littorales et des bassins versants.

Chaque action est animée d'objectifs transversaux incontournables - Concertation, Consensus, Éducation à l'environnement - et se mène en étroite collaboration avec les acteurs du site, les utilisateurs et des référents scientifiques ou techniques.

Le GROUPE ASSOCIATIF ESTUAIRE, fort de 250 adhérents, se compose de 5 structures associatives et d'un volume main-d'œuvre de 4,5 "équivalents temps plein".

→ Daniel VERFAILLIE

Président Groupe Associatif ESTUAIRE

Le Port de la Guiltière - 85440 TALMONT-ST-HILAIRE - Tél. 02 51 20 74 85

## S.I.G. "Zones Humides" :

# des outils de gestion et de communication adaptés aux marais

## Des expériences vécues

**L**e séminaire du 20 mars 2003 à permis de mettre en avant des applications opérationnelles, ou en cours de réalisation, sur l'utilisation des SIG comme outils de gestion des territoires de marais. La participation importante à cette journée, plus de cent personnes, montre bien l'intérêt que suscitent les outils cartographiques et le besoin de mieux connaître leurs fonctionnalités.

Les principaux thèmes abordés, synthétisés dans le schéma ci-dessous, englobent les différentes problématiques spécifiques aux zones humides autour de la gestion et de la communication.

La carte en elle-même, chacun le sait, est le support d'un grand nombre d'informations sur les éléments qui composent le territoire et sur les relations spatiales qui existent entre ces éléments. Il serait malaisé, voire impossible, de traduire cette richesse par un texte descriptif.

L'apport des SIG et des outils numériques, c'est d'abord la **facilité de produire et de modifier ces cartes**, mais c'est aussi la possibilité de **choisir la forme et le contenu des informations** qui pourront y être lues et de les adapter à une problématique précise : la caractérisation du réseau hydraulique, la planification du travail des agents de marais, le suivi des travaux d'aménagement et d'entretien, le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau, la gestion administrative, etc. pour ne citer que les exemples présentés lors du séminaire.

Lorsque les acteurs intervenant sur le marais peuvent enrichir un SIG commun avec leurs propres "données métier", celui-ci devient alors un outil de pilotage et d'aide à la décision. Localement ou sur un territoire plus vaste, il est alors possible de regrouper ou de "croiser" différentes problématiques sous forme de **synthèses personnalisées à l'attention des responsables et des décideurs**. C'est notamment le cas pour les élus, qui ont besoin d'un bilan précis des actions réalisées, d'une délimitation des périmètres d'action des politiques publiques ou encore d'estimer l'impact et les coûts d'aménagements importants.

Enfin, dernier point et non des moindres, les outils cartographiques modernes permettent de développer l'aspect communication. Point de départ du dialogue et de la concertation, une carte bien conçue va permettre à chaque acteur de **repositionner sa propre vision du territoire dans une vue globale de la problématique** à débattre qui intègre les autres acteurs.

On voit bien que les SIG ont des atouts indéniables pour faciliter une gestion intégrée et durable des marais. Alors pourquoi sont-ils si peu utilisés ou trop isolés pour permettre une approche globale ? On peut se le demander, car les solutions techniques existent, sont fiables et couvrent largement les besoins. Les données de base existent aussi, et leur coût est tout à fait abordable pour travailler à petite et moyenne échelle, alors pourquoi s'en priver ?

## N'ayons pas peur des mots

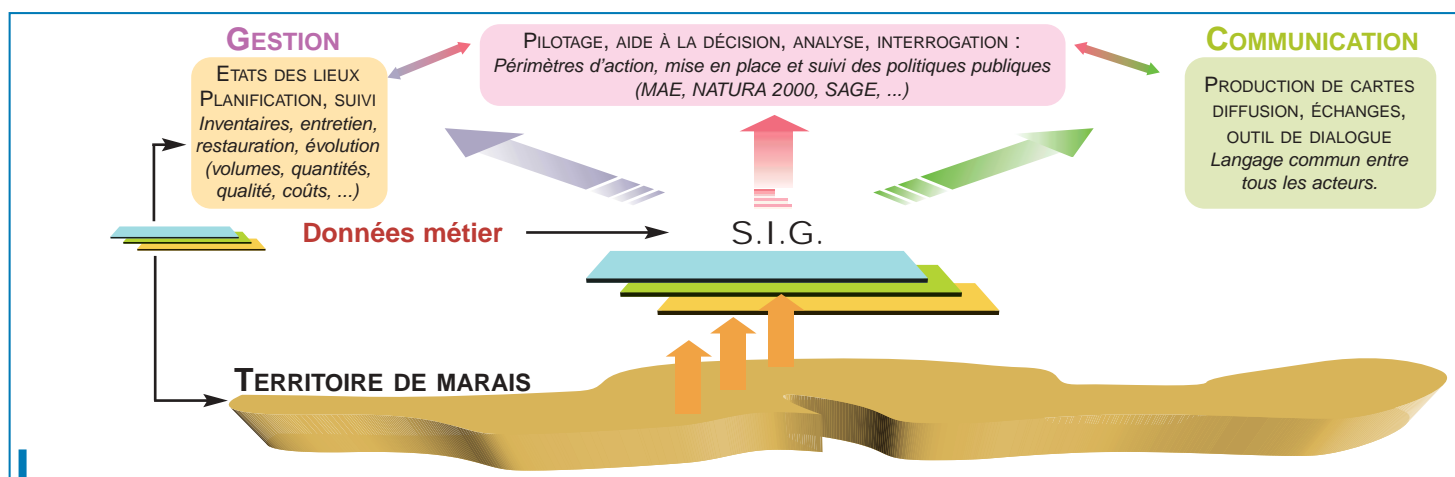
*Les outils cartographiques modernes, qu'ils se nomment SIG (Systèmes d'Information Géographique), SIRS (Systèmes d'Information à Référence Spatiale), SIE (Systèmes d'Information sur l'Environnement) ou d'autres encore, ont en commun au moins 2 fonctions principales :*

- 1 Ils permettent de présenter des résultats sous forme de cartes géographiques,
- 2 Les 2 premières lettres de ces sigles (SI) signifient "Systèmes d'Information."

Le SIG est donc avant tout un système d'Information, c'est à dire un ensemble de moyens humains et matériels, de méthodes et d'organisation qui permet d'acquérir et de stocker des données, de traiter celles-ci et de les restituer sous forme d'informations utiles à la décision.

S'ils permettent de restituer cette information sur des supports classiques, (textes, tableaux, graphiques), les SIG peuvent, en plus, traiter les composantes géographiques des données (localisation, formes, distances, altitudes, etc.) et restituer l'information sous forme de cartes numériques facilement modifiables (contenu, échelle, présentation).

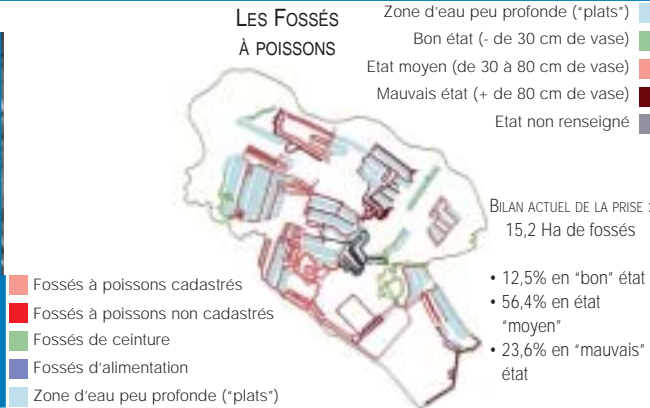
Les informations présentées sont en lien dynamique avec les sources de données (il suffit par exemple d'enrichir le contenu d'une base de données sur l'occupation du sol pour que toutes les cartes qui utilisent cette base de données soient automatiquement mises à jour).



Construction et utilisation d'un SIG "Zone Humides"

Dans le cadre de son étude pour la réhabilitation des fossés à poissons en marais de Seudre, le CREAA a réalisé un SIG pilote sur une "prise de marais".

DIFFÉRENCIATION DES FOSSÉS



**ETAPE DESCRIPTION : CARACTÉRISATION DES SURFACES EN EAU**

A partir de la BD Ortho d'IGN, mise à disposition par le Conseil Général de Charente Maritime, du cadastre et des données recueillies sur le terrain, les surfaces en eau sont identifiées et classées afin de définir celles qui font partie du programme de réhabilitation. Les données cadastrales ne suffisent pas car elles sont incomplètes et parfois erronées.

**ETAPE GESTION : ÉTAT DES LIEUX POUR LES "FOSSÉS" CONCERNÉS.**

Dépouillement automatique de l'enquête de terrain pour classer les "fossés" en fonction de leur état. Les résultats, en pourcentages ou en superficies, peuvent être calculés pour l'ensemble du domaine étudié (ici la "prise de marais") aussi bien que pour chaque fossé. On pourrait de la même manière présenter un état des lieux des volumes à extraire ou du coût prévisionnel.

Gros plans sur les marais

Dès lors que l'on s'intéresse à la cartographie à grande échelle (1/25000<sup>ème</sup> à 1/2500<sup>ème</sup>, voire plus), la mise en œuvre d'un SIG devient beaucoup plus délicate : la précision coûte cher.

Les logiciels sont les mêmes mais les données numériques sur le marais n'existent pas toujours avec la précision souhaitée. L'IGN multiplie ses efforts pour réaliser un "Référentiel à Grande Echelle" (RGE national). Cette base de données, composée de photographies aériennes (BD Ortho), de relevés topographiques de grande précision (BD Topo) et du cadastre numérique, couvrira toute la France d'ici quelques années. Elle est déjà opérationnelle sur de nombreux territoires, au moins partiellement, où elle constitue la référence indispensable.

De nombreux acteurs territoriaux (régions, départements) apportent leur soutien aux acteurs locaux pour la mise en place d'un RGE sur leur territoire, le cadastre principalement. Il s'agit de projets d'envergure dont la mise en œuvre requiert des moyens importants et un management spécifique par des organismes ou des services spécialisés (c'est le cas en Charente-Maritime avec le SMIC17 ou en Vendée avec La Maison des Communes). Ces référentiels géographiques sont généralistes. Ils n'ont pas, à eux seuls, tous les éléments nécessaires à la construction d'un outil de gestion dédié aux marais, notamment sur le réseau hydraulique.

Des solutions ont été développées, localement, mais davantage pour répondre à un problème ponctuel que dans le but d'enrichir un système pérenne et partagé.

Depuis 2002, le Forum des Marais Atlantiques réalise des tests grandeur nature sur différents types de marais (cf. La Lettre du Forum N° 3) afin :

- de construire un modèle de SIG adaptable à tous les marais littoraux de la façade Manche Atlantique pour leur gestion,
- de définir des méthodes pour faciliter la création des données de base à partir des référentiels géographiques existants et les compléter par l'acquisition de données "terrain",
- d'adapter les fonctionnalités de l'outil aux profils des utilisateurs pour la consultation, la mise à jour et l'évolution du SIG.

**Un référentiel à grande échelle pour la gestion des zones humides sera le gage d'une meilleure réactivité, d'une organisation plus efficace et d'une même compréhension des problématiques "marais" aux différentes échelles de gestion** (locale, régionale, nationale ou européenne). La réalisation de cet outil n'est envisageable qu'avec une réelle volonté de mutualiser les énergies et les moyens à tous les niveaux concernés.

Des journées de formation et d'échanges

Le développement de méthodes et de techniques n'a de sens que si les acteurs concernés peuvent se les approprier. Il faut donc les faire connaître et les adapter aux réalités du terrain : c'est ce que le Forum a démarré cette année en proposant des sessions de formation à l'attention des gestionnaires et techniciens des zones humides. L'objectif est multiple - cf. agenda en dernière page.

Les deux premières sessions de trois jours ont été organisées en partenariat avec Data Image, formateur SIG conventionné, et le SMIC 17 qui a mis à disposition ses locaux à La Rochelle et son matériel informatique. Elles ont montré que le

besoin de formation est réel. En effet, certaines structures se sont équipées d'outils SIG pour leur personnel de terrain mais ceux-ci n'utilisent qu'une très faible part des fonctionnalités car il n'ont pas eu de formation adaptée et leurs activités de terrain ne leur laisse pas assez de temps pour se former par eux-mêmes.

Enfin, au-delà de la formation proprement dite, ces rencontres permettent à chaque participant de soumettre ses problématiques locales à l'ensemble du groupe pour une réflexion commune.

**C'est le premier pas vers la constitution d'un réseau d'utilisateurs d'outils SIG en zones humides.**

Intervenants au séminaire du 20 mars 2003

- **P.I.M.P.**  
Parc Interrégional du Marais Poitevin  
<http://www.parc-marais-poitevin.fr/>  
M. Régis PASQUIER, Responsable lutte contre les ragondins  
M. Pierre GUILLERMIN, Technicien SIG Natura 2000
- **E.D.E.N.**  
Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable  
[syndicat-mixte-eden@wanadoo.fr](mailto:syndicat-mixte-eden@wanadoo.fr)  
M. Mathieu RICHARD, Responsable SIG
- **I.G.N.**  
Institut Géographique National  
<http://www.ign.fr/>  
M. Christophe PLOUVIER, directeur Agence régionale LIMOUSIN – POITOU – CHARENTES
- **S.M.I.C. 17**  
Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale en Charente Maritime  
[la-rochelle@smic17.fr](mailto:la-rochelle@smic17.fr)  
M. Emmanuel JOBIN, Responsable pôle SIG
- **IFREMER**  
Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer  
<http://www.ifremer.fr/delao/>  
M. Ronan LOARER, Géomaticien
- **S.M.G.E.M.B.**  
Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton et Protection de son Environnement  
[smgemb@wanadoo.fr](mailto:smgemb@wanadoo.fr)  
M. Vincent BUROT, Chargé de Mission SIG
- **I.N.R.A.**  
Institut National pour la Recherche Agronomique  
M. Patrick STEYAERT, Directeur  
[steyaert@stlaurent.lusigan.inra.fr](mailto:steyaert@stlaurent.lusigan.inra.fr)

Partenaires formation SIG

- **DATA IMAGE**  
<http://www.data-image.fr>  
M. Jeremy FERRAND, responsable formation

Partenaires locaux "technique et méthodologie"

- **UNIMA**  
Union des Marais du Département de la Charente-Maritime
- **Chambre d'Agriculture de Charente Maritime**
- **CREAA**  
Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole
- **CREMA - IFREMER**  
Institut Français pour l'Exploitation de la Mer

du 23 au 26 septembre 2003 au Forum des Marais Atlantiques

## Représentations cartographiques des milieux aquatiques et des problématiques associées

UTILISATION ET DENSIFICATION DE LA BDCARTHAGE v3

Cette troisième session 2003, de 4 jours, sera réalisée sur le logiciel ArcView 8 d'ESRI.

OBJECTIFS :

- 1 Faire comprendre le fonctionnement et l'intérêt d'un SIG. Manipuler les bases de données géographiques et réaliser des cartes pertinentes en se familiarisant avec l'interface graphique du logiciel. Découvrir l'éventail des utilisations possibles dans le cadre des domaines d'interventions des stagiaires.
- 2 Faire connaître la base de données BD CARTHAGE® des Agences de l'Eau et proposer des méthodes d'enrichissement de cette base de données géographiques adaptées aux problématiques des stagiaires, au travers d'exercices concrets sur les territoires de marais.

La dernière journée sera consacrée à une application complète sur l'inventaire et le suivi des espèces aquatiques végétales envahissantes (utilisation et intégration de la base Access de la DIREN Pays de Loire).

→ **Contacts au Forum** : Philippe Boudeau, Anthony Guionneau

Judi 13 et vendredi 14 novembre 2003 à Sallertaine (Vendée)

## COLLOQUE "Les espèces exotiques envahissantes des zones humides" organisé avec le Conseil Général de la Vendée

CONTEXTE :

Depuis le milieu du vingtième siècle, l'on constate la prolifération inquiétante de plantes exotiques et de diverses espèces animales, échappées accidentellement des bassins d'ornements, d'aquariums et de vivariums, et d'élevages expérimentaux ou à buts lucratifs. Les effets de leur introduction dans les milieux naturels aquatiques (rivières et marais), occasionnent ainsi des coûts de gestion très élevés, supportés par les collectivités locales et départementales qui cherchent à les contenir. Les nuisances occasionnées sont effectivement très conséquentes pour les usagers de l'eau et les milieux naturels.

En ce qui concerne les plantes, des milliers de kilomètres de rivières et de canaux ainsi que des centaines d'hectares de lacs et d'étangs connaissent annuellement des encombrements partiels ou totaux, à l'échelle du territoire français. Les abords des cours d'eau et des marais sont aussi colonisés par des arbustes qui banalisent et fragilisent les écosystèmes. Ces phénomènes sont souvent accompagnés de la présence de ragondins, rats musqués et écrevisses exotiques qui minent les berges et les digues.

Les diverses opérations curatives ont nécessité le déploiement de dispositifs logistiques et humains coûteux (moyens mécaniques et interventions manuelles) amputant de ce fait le budget d'autres actions de promotion et de restauration de la qualité des cours d'eau.

Ces problèmes sont considérés aujourd'hui comme la deuxième plus grande menace sur les équilibres des hydrosystèmes, après les altérations directes et indirectes causées par les activités humaines.

OBJECTIFS :

Ce colloque vise à faire un point sur l'état de la colonisation par ces différentes espèces. Les gestionnaires locaux présenteront les actions entreprises ces dernières années pour gérer ces problèmes. Il s'agira aussi d'éclairer le public sur les opérations d'accompagnement et les efforts consentis par les collectivités, les services de l'Etat et les Agences de l'Eau.

→ **Contacts au Forum** : Gilbert Miossec, Loïc Anras

→ **Site WEB** : <http://www.forum-marais-atl.com/html/agenda/agenda.htm>

Les dernières parutions du Forum

### ■ Cahier technique

"Exemples de gestion raisonnée de l'eau en marais"



### ■ Actes de séminaires

- "Entretien qualitatif des milieux aquatiques" (25 fév. 2002)
- "Gestion raisonnée de la ressource piscicole" (27 juin 2002)

### ■ Fascicules

Afin de mettre en valeur les différents gestionnaires qui interviennent dans la gestion des ouvrages hydrauliques de marais, le Forum a édité récemment, en partenariat avec l'UNIMA, un fascicule de la collection "Vivre en Marais" intitulé "Ouvrages hydrauliques et gestionnaires en marais atlantiques". Il est à votre disposition sur simple demande au Forum.

• "Ouvrages hydrauliques"

• "Elevage de bovins sur prairies de marais"



→ Pour recevoir ces documents, merci de les demander à Valérie Baveler au Forum.

édition Poitou Charentes  
La Dynamique Humaniste



Charente-Maritime  
Nécessaire à la gestion de la ressource



"Forum" n° 6

## Espèces envahissantes

■ Retour sur le colloque



Nous attendons vos témoignages, suggestions ou remarques.



La lettre "forum"

est éditée par le Forum des Marais Atlantiques, B.P. - 214 Quai aux Vivres 17300 Rochefort

Tél. : 05.46.87.08.00  
Fax : 05.46.87.69.90

Internet : [www.forum-marais-atl.com](http://www.forum-marais-atl.com)  
E-Mail : [fma@forum-marais-atl.com](mailto:fma@forum-marais-atl.com)

Directeur de la publication : Jean Claude Beaulieu

Rédaction : Laure Callens

Dépôt légal : à parution

Commission paritaire : ISSN : en cours

Crédits photographiques : FMA

Conception et réalisation : Diagraphie  
Tél. : 05 46 34 02 46